FranceAgriMer	**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL** **DE FRANCEAGRIMER**
DIRECTION INTERVENTIONS UNITE AIDES AUX EXPLOITATIONS ET EXPERIMENTATION 12, RUE ROL-TANGUY TSA 20002 93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX Dossier suivi par Marion VERITE Tél : 01 73 30 35 18 marion.verite@franceagrimer.fr	**INTV/GECRI/2015-47** **du 03 septembre 2015**
PLAN DE DIFFUSION : DRAAF MAAF/DGPAAT	Mise en application : immédiate

Objet : La présente décision a pour objet d'abroger la décision INTV/GECRI/2015-43 du 05 août 2015

Bases réglementaires :

- règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;
- livre VI, Titre II du Code rural et de la pêche maritime ;
-

Mots-clés : entreprises de commercialisation et de transformation, organisations de producteurs, fruits et légumes, difficultés de trésorerie exceptionnelles, de minimis.

Article unique

La décision INTV/GECRI/2015-43 du 05 août 2015 est abrogée.

Le Directeur Général

Eric ALLAIN